



## PV de stationnement

profitez

**T**emps maussade et ambiance morose: la moindre prune peut suffire à plomber le moral et le budget! Si contester un excès de vitesse devient difficile, cela reste encore possible en matière de stationnement. Profitez-en, car avec l'automatisation de tous les PV, cela ne durera pas longtemps. Tour d'horizon.

### Les vices de forme: infallible... ou presque

Ne vous précipitez jamais pour régler une contravention. Vous pourriez rater une bonne occasion de vous sauver la mise, comme celle de constater une erreur sur le procès-verbal (et non sur l'exemplaire cartonné de la souche).

■ **Le numéro d'immatriculation est inexact.** Ne tergiversez pas: une seule lettre ou un chiffre erroné vaut l'annulation de l'infraction.

■ **L'adresse de l'infraction est fautive ou incomplète.** Une imprécision ou une omission de numéro, de rue, de code postal, de ville et

vous avez une chance de voir votre affaire classée. En effet, l'argumentation clé à faire valoir est que la réglementation peut être différente d'un endroit à un autre. Pensez donc à prendre des photos pour prouver la régularité de votre emplacement!

■ **L'heure ou la date est manquante.** Tentez de contester, à condition de ne pas apporter de précisions sur ces éléments. Vous pourriez sinon vous retrouver avec le PV rectifié...

■ **Vous recevez un PV majoré, sans avoir trouvé le moindre papillon sur le pare-brise:** ce scénario est loin d'être un cas isolé. Rafale de vent, petit plaisantin, et hop, le PV s'est volatilisé! Pas évident ensuite de prouver votre bonne foi. L'injustice étant flagrante, il est possible d'envoyer un courrier explicatif et courtois à

### Les failles du système [EN BREF]

➔ **Erreur sur l'immatriculation, le lieu, la date ou l'heure de la verbalisation.**

➔ **Un ticket d'horodateur peut s'envoler ou n'être pas vu. Un PV aussi. Prouvez votre bonne foi.**

l'officier du ministère public, dans lequel vous invoquez le bénéfice du doute. N'oubliez pas d'y joindre le règlement de l'amende initiale.

### Moins orthodoxes, mais...

Des parades (peu classiques) sont expérimentées par nos lecteurs. Cela ne fonctionne pas à tous les coups. Mais si vous êtes du genre joueur...

■ **Le ticket de paiement s'est envolé.** La contractuelle n'a pas vu le ticket d'horodateur et vous a sanctionné. Conteste, en expliquant qu'il était sur le tableau de bord et qu'en fermant la portière, il a dû s'envoler. Joignez la copie du justificatif, quitte, comme certains le font, à le récupérer auprès d'un automobiliste compréhensif garé à proximité, et en règle, lui!

■ **Vous stationnez sur une place de livraison.** Ces emplacements ne sont pas réservés aux

les commerçants du coin, la concierge, ou encore, une facture d'achat...

■ **Vous empiétez sur un passage piéton, un bateau.** Cela suffit parfois à être verbalisé. Certains petits malins n'hésitent pas – photos à l'appui – à mettre en cause la voiture garée derrière eux, prétextant qu'elle aurait poussé la leur à cheval sur les clous. D'autres vont jusqu'à déplacer leur auto avant de prendre le cliché. Un peu léger, certes, mais ça peut arriver. Cependant, si vous êtes récidiviste, oubliez!

### Places de livraison: parfois disponibles.

Qui, en ville, n'a pas tourné de longues minutes à la recherche d'une place, afin d'aller au restaurant, au cinéma ou pour rentrer chez soi? Les places de stationnement réservées aux Vélib' et autres deux-roues n'arrangent rien à l'affaire. Partant

## des failles du système

professionnels. Les particuliers peuvent y faire halte pour charger ou déposer des passagers ou des objets encombrants. La durée est toutefois limitée. L'agent vérifie en général si le moteur est encore chaud. S'il est froid, il dégaine son carnet à souches. Le PV vous semble abusif? Regroupez les témoignages qui prouvent que vous étiez bien "en livraison": la mamie que vous avez déposée,

de ce constat, les maires des 3<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements de Paris ont décidé de rendre les places de livraison accessibles aux riverains munis d'une carte résidentielle, la nuit, le dimanche et les jours fériés. Ce dispositif, qui a fait ses preuves lors des tests, vient d'être généralisé à Paris. Seule contrainte, vous devez libérer la place avant 7h00, sous peine de contravention voire, éventuellement, de fourrière.

### Tickets d'horodateurs, la polémique

➔ **En 2008, surprise: le tribunal de Versailles donnait raison à l'association "40 millions d'automobilistes", qui contestait la validité de dizaines de PV de stationnement émis à Montigny-le-Bretonneux. En cause, l'intitulé manuscrit: "Non-affichage du ticket horodateur". Or, aucun texte de loi ne l'impose, seulement des arrêtés municipaux (ce qui n'était pas le cas ici). Le ministère public a eu beau faire appel, le jugement a été confirmé. Peut-il faire jurisprudence? Oui, mais uniquement dans les communes qui auraient elles aussi omis de prendre un tel arrêté ou qui utiliseraient encore seulement de vieux imprimés, ce qui réduit la donne. Car depuis plusieurs années, l'erreur n'est plus possible: les agents ont juste une case à cocher.**